

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 mai 2017
Rapporteur :
Monsieur Raymond MESSAGER**

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/05/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/05/2017 (accusé de réception du 16/05/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Adoption d'un projet et de ses modalités de financement pouvant bénéficier du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)

La communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale a voté un budget d'investissement de 12 millions d'euros pour 2017. L'État, pour encourager et soutenir l'investissement local, a mis en place un Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) permettant de participer au financement d'investissement de plusieurs thématiques.

La communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale a voté un budget d'investissement de 12 millions d'euros pour 2017. L'Etat, pour encourager et soutenir l'investissement local, a mis en place un Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) permettant de participer au financement d'investissement de 7 thématiques :

- La rénovation thermique ;
- La transition énergétique ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logement ;
- Le développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Une opération, sous maîtrise d'ouvrage de Quimper Bretagne Occidentale, est plus particulièrement susceptible d'être éligible au Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

Il s'agit de la médiathèque de Guengat. Une délibération en date du 1^{er} décembre 2016 a été prise adoptant le projet et l'enveloppe financière globale.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à solliciter toutes subventions, notamment auprès de l'Etat au titre du FSIL, pour le projet de la médiathèque de Guengat.

Vous trouverez ci-dessous le plan de financement de l'opération.

Plan de financement médiathèque de Guengat

Dépenses TTC		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Etudes		FCTVA	59 000€
Maîtrise d'œuvre	55 200€	Subventions	
Travaux	462 000€	- Département	
Equipements	88 500€	- Région	142 050€
Divers et aléas	46 800€	- Etat	100 000€
		- DRAC	47 500€
		- Autres : à préciser	
		Reste à financer	303 950€
Total	652 500€	Total	652 500€